



Paroisse des Avançons

**Ordre du jour de l'Assemblée paroissiale extraordinaire
Dimanche 13 octobre, après le culte de 10h00, Temple de Bex**

0. Ouverture et salutations

1. Lecture des principes constitutifs

2. Présentation de la phase de concertation du projet Eglise29

Suite à la décision du Synode de juin dernier, les 93 paroisses et 11 régions actuelles de l'EERV seront remodelées en 25 à 30 communautés paroissiales d'ici 2029. La première phase du projet (concertation) va recenser dans les paroisses et régions les activités ecclésiales existantes et les possibles souhaits de rapprochement avec d'autres paroisses, parties de paroisses ou pôles régionaux.

Le Conseil paroissial désire informer au mieux de ses connaissances les paroissiens des Avançons, écouter leurs remarques et questions, afin de préparer des propositions à mettre au vote lors de l'Assemblée ordinaire de novembre.

(Informations détaillées disponibles sous : <https://www.eerv.ch/accueil/contenu/eglise29>)

3. Date de la prochaine Assemblée : jeudi 21 novembre, 19h30 à La Grange à Bex

4. Clôture

Bex , le 28 septembre 2024

Le Président de l'Assemblée paroissiale :

Cédric Cossy

Va à : Paroissiens par annonce

Conseil Synodal, Conseil régional, Ministres en charge, Ministre de coordination

Avis : Par affichage dans les lieux de culte

Annexes : Circulaire EERV « Concertation »
Argumentaire Eglise29

Concertation – Automne 2024 - Introduction

Dans ce temps d'exploration, nous vous remercions de prendre part à cette concertation avec les données qui sont à votre disposition et selon vos moyens. Les réponses peuvent ainsi être données par le Conseil de paroisse, lors d'une assemblée de paroisse ou lors d'une rencontre informelle dédiée à ces questions.

Les éléments que vous aurez transmis vont permettre au groupe de pilotage par région de recueillir les premières données et options possibles en vue de la réorganisation ecclésiale d'Église 29. Ils les transmettront au groupe de pilotage cantonal.

Le Conseil synodal se basera sur les résultats de cette concertation pour établir un rapport à l'attention du synode de mars 2025 proposant une définition des communautés paroissiales, des entités communautaires (ecclésiologies) et des dispositions transitoires permettant la constitution des premières communautés paroissiales.

Cette consultation ouvre le chantier. Il s'agit d'explorer la réalité actuelle et d'ouvrir différentes options. La construction d'une vision commune par région se fera dans un deuxième temps, à partir du printemps 2025.

Pour ce premier temps de concertation, nous vous proposons quatre documents :

- Une introduction (ce document)
- Un argumentaire
- Deux formulaires : FORMULAIRE PAROISSES – FORMULAIRE AUTRES LIEUX D'ÉGLISE.

Si vous êtes une paroisse, nous vous invitons à répondre au formulaire FORMULAIRE PAROISSES.

Si vous êtes un service communautaire ou un autre lieu d'Église, nous vous invitons à répondre au formulaire FORMULAIRE AUTRES LIEUX D'ÉGLISE.

Si vous êtes un groupe de pilotage, un conseil régional, une procédure vous sera transmise par la suite.

Les formulaires comportent deux parties :

1. État des lieux

Nous vous demandons d'établir une photographie de ce que vous vivez dans votre paroisse dans les quatre domaines de la mission de l'Église, ainsi que les dynamiques existantes et les liens.

Les quatre domaines de la mission au service de toutes et tous sont les suivants¹ :

- **Vie communautaire et culturelle** : les Églises annoncent l'Évangile, développent la vie communautaire et veillent à renforcer la communion ecclésiale. Soucieuses d'être proches de chacun, elles pratiquent une pastorale de proximité ouverte à tous. Elles proposent à leurs membres des formations adéquates et continues. Elles stimulent leur vie spirituelle et les rassemblent par des célébrations culturelles.
- **Santé et solidarités** : Les Églises offrent, au nom de l'Évangile, une présence auprès de personnes exclues, marginalisées et souffrantes. Elles manifestent la solidarité par des actions concrètes auprès des plus démunis et des plus faibles. Elles manifestent et renforcent les liens avec l'Église universelle en participant notamment à des actions d'évangélisation et d'entraide.
- **Communication et dialogue** : les Églises assurent – à l'interne - l'information de leurs membres et communiquent vers l'extérieur pour favoriser leur visibilité dans la société et assurer la promotion de leurs activités et de leurs prestations. Elles mettent en œuvre le dialogue œcuménique et interreligieux et contribuent aux débats éthiques et culturels.
- **Formation et accompagnement** : Les Églises offrent des prestations théologiques, spirituelles et des possibilités de développement personnel et communautaire, à des publics divers, dans la perspective d'une formation chrétienne et d'un accompagnement des groupes et des personnes. »

2. Options possibles.

L'objectif est d'explorer les différentes possibilités que vous pouvez imaginer pour former une communauté paroissiale (future paroisse) ou une entité communautaire (ecclésiologie). Cette partie est vraiment exploratoire et ne vous engage en rien. Il s'agit pour le groupe de pilotage cantonale de pouvoir s'appuyer sur vos projections pour élever les murs de la maison en ce qui concerne les communautés paroissiales et les entités/ecclésiologies.

Dans cette phase d'exploration, nous vous invitons à vous ouvrir à plusieurs idées, à émettre plusieurs pistes possibles, sans aucun engagement. C'est pourquoi, nous vous proposons, dans le formulaire FORMULAIRE PAROISSES, de présenter deux scénarii possibles, éventuellement trois scénarii pour former une communauté paroissiale (future paroisse) ; et dans le formulaire FORMULAIRE AUTRES LIEUX D'EGLISE, de présenter plusieurs options de fédération.

Pour élaborer les scénarii, sachez qu'il est possible qu'une communauté paroissiale soit composée de paroisses de deux régions différentes, qu'elle soit composée de paroisses complètes ou de villages (communes, quartiers) appartenant à différentes paroisses. C'est pourquoi, nous avons utilisé le mot « lieux » qui comprend paroisses, communes, villages, quartiers, etc. Cependant, il est important de respecter la règle de proximité et de l'unité territoriale.

¹ Quatre domaines d'activités sont identifiés et définis dans l'exposé des motifs, CF Bulletin du Grand Conseil vaudois, séance du mercredi après-midi 13.12.2006 p. 6864, chap 5.3.1.2) en lien l'art. 7 LREEDP

Nous vous rappelons qu'il pourra exister trois types d'églésioles :

- **Célébrante** : Elle se fédère autour d'un lieu de culte, d'un type d'office, leur ministère se centre sur la célébration de l'Évangile ;
 - o Exemple : cultes gospel, fraternité œcuménique de Romainmôtier, Thomasmesse, etc.
- **Immersive** : Elle incarne l'Évangile dans un projet et des activités répondant à une mission particulière de l'EERV
 - o Exemple : écologie, diaconie, jardins divers, Arc-en-ciel Venoge, etc.
- **Contextuelle** : Elle proclame l'Évangile auprès d'un public cible (un groupe social) et dans un contexte social et culturel particulier
 - o Exemple : pôle jeunesse, AJRM Morges, pôle Enfance & familleS, Espace familles Bercher, communauté geek, etc..
- De plus, il va exister des églésioles à **envergure cantonale** : Le Conseil synodal et le Synode peuvent soutenir la création et le développement d'églésioles ; ainsi que décider de leur dissolution. Le statut, la dotation de ces églésioles devront être précisés.

Nous restons à votre disposition pour toutes questions par le biais du site internet, <https://www.eerv.ch/eglise29>, avec le formulaire présent sous l'intitulé « Une question ? Écrivez à @Eglise29 ».

En vous souhaitant une bonne exploration et concertation, nous vous remercions de votre engagement au service de notre Église et de l'Évangile.

Avec nos meilleures salutations

Pour le sous-groupe Réorganisation ecclésiale - Église 29



Anne Abruzzi



Laurence Bohnenblust-Pidoux

Église 29 – Ensemble bâtir l'Église

Une réforme pour que notre Église remplisse sa Mission au service de toutes et tous dans la société vaudoise.

Une vision pour vitaliser, dynamiser et diversifier notre présence au service de l'Évangile.

Un projet qui veut densifier la vie ecclésiale et mettre au cœur de l'Église la communauté paroissiale.

Objectifs :

- Une réorganisation qui met au centre la vie communautaire et qui simplifie les dispositifs institutionnels.
- Une Église presbytéro-synodale permettant les liens entre les lieux d'Église (paroisses et missions en commun) avec le niveau cantonal sans échelon intermédiaire.
- Une Église de proximité, l'échelon local est maintenu, et de diversité, des paroisses qui fédèrent des entités communautaires (ecclésiologies).
- Une Église agile à l'écoute du monde qui change avec une structure agile.
- Une Église solidaire qui met en lien les paroisses avec les entités communautaires (ecclésiologies).
- Une Église centrée sur les quatre domaines de la mission (Vie culturelle et communautaire, Formation et accompagnement, Santé et solidarité, Communication et dialogue)
- Une Église qui favorise les équipes ministérielles appelées à travailler ensemble.

Quelques constats :

- La société a changé, socialement et structurellement ; la place de l'Église dans cette société a évolué.
- Actuellement, notre système à trois niveaux demande un grand nombre de bénévoles dans les différents conseils et une charge administrative importante.
- Les régions sont généralement trop grandes et les paroisses sont parfois trop petites.
- De nombreux professionnel·les arrivent à la retraite et il est difficile de trouver les profils adéquats pour repourvoir les postes.
- Les différents pôles, service communautaires, lieux d'Église de même que des projets sont fréquemment éloignés des paroisses. Il est important de les relier aux paroisses.

**Une opportunité pour ensemble bâtir l'Église
en concertation avec vous et en travaillant en Synode.**